

PAR COURRIEL

Québec, le 17 septembre 2025



N/Réf. : DA2526-23

**Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)**



Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 18 août 2025 visant à obtenir :

« ... les courriels, documents et messages Teams de monsieur Stéphane Le Bouyonnec, sous-ministre, au sujet des projets Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines (SIFARH) et Dossier santé numérique (DSN) pour la période du 18 août 2024 à aujourd'hui ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons des documents détenus par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN). Toutefois, certaines informations sont caviardées. Également, nous vous informons que d'autres documents ne peuvent vous être transmis en vertu des articles 14, 31, 33, 34, 37, 39, 41, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « *Loi sur l'accès* »).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Je vous prie d'agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Substitut de la responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Josée Vallières

**OBJET : Gouvernance et gestion des projets en ressources informationnelles de Santé Québec**

N° Ultima : 32141

## RÉSUMÉ

### Contexte / Analyse

La présente note vise à transmettre un état de situation sur la gouvernance et la gestion des projets en ressources informationnelles de Santé Québec.

## CONTEXTE

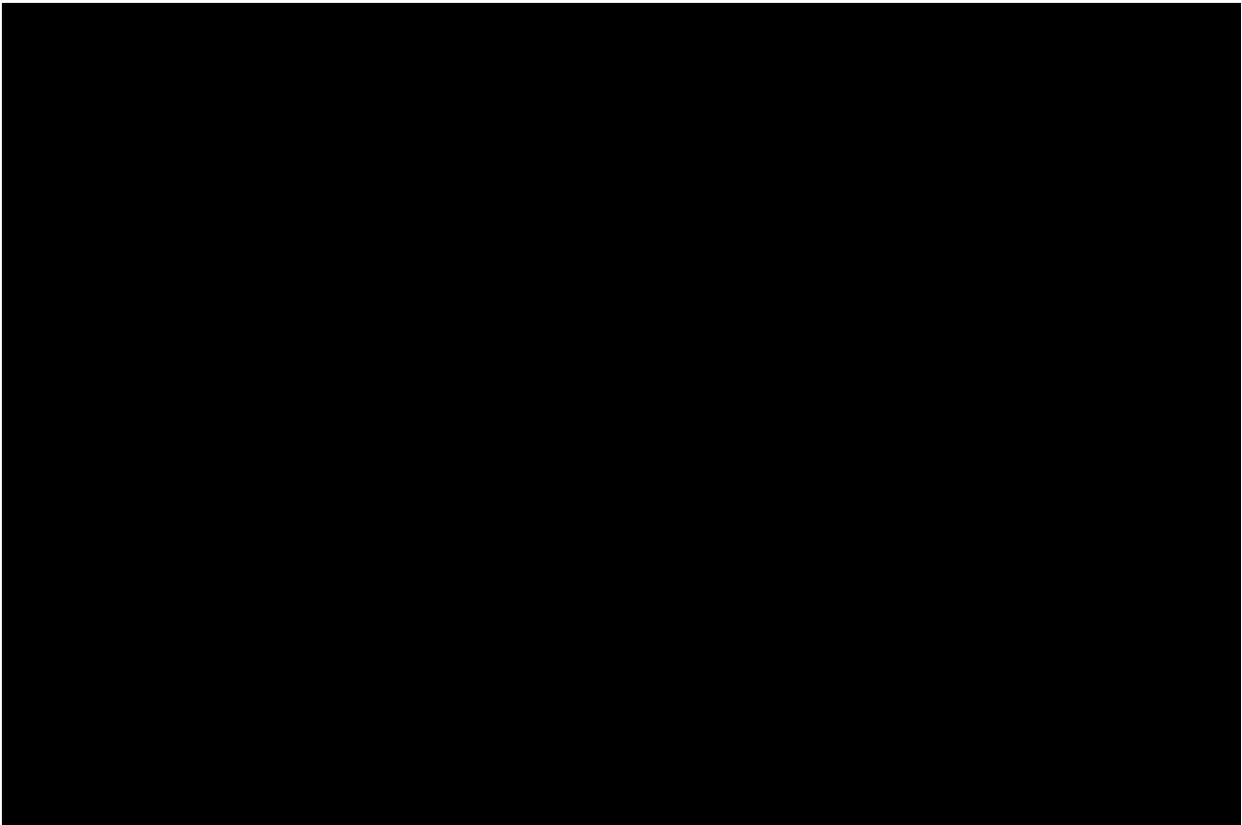
Le 26 juillet 2024, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) communiquait avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à propos de l'état d'avancement des projets en ressources informationnelles du portefeuille santé et services sociaux (PSSS), dont une grande majorité des projets a été transférée à Santé Québec lors de la création de cet organisme public le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Au cours des 11 derniers mois, des travaux intensifs ont été réalisés avec le MSSS et ensuite Santé Québec afin d'assurer la conformité des projets de ce portefeuille, notamment relativement aux exigences de la Loi sur la gouvernance et la gestion des projets en ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) et à celle de la Loi sur les infrastructures publiques (LIP).

De juillet 2024 à octobre 2024, des analyses ont été effectuées concernant les projets en ressources informationnelles qualifiés en fonction des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles (Règles) déterminées par le gouvernement en vertu de l'article 16.2 de la LGGRI.

Au cours de l'automne 2024, un audit gouvernemental a été mené sur le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines » (SIFARH). Le rapport final de cet audit a été transmis au MSSS le 10 mars 2025.

La présente note vise à transmettre un état de situation sur la gouvernance et la gestion des projets qualifiés en ressources informationnelles de Santé Québec.



<b>États de santé des projets qualifiés ciblés, autorisés par le Conseil du trésor ou par le Conseil des ministres, au 30 juin 2025</b>				
<b>Nom du projet</b>	<b>Dépassement de coûts</b>	<b>Dépassement d'échéancier</b>	<b>Valeur du dépassement de coûts</b>	<b>Valeur du dépassement d'échéancier</b>
Vitrine Dossier Santé Numérique (DSN 1)	15,7 %	33,1 %	41,7 M\$	16,5 mois



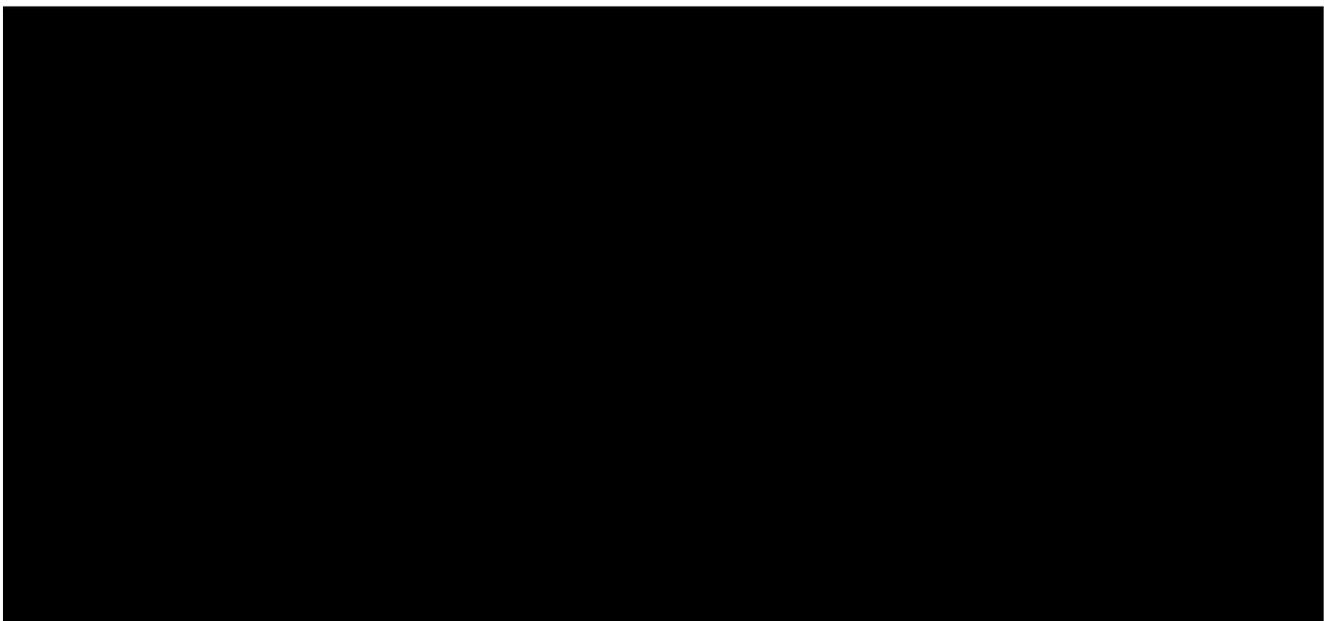
SIFARH	112,9 %	46,3 %	228,0 M\$	24 mois
--------	---------	--------	-----------	---------

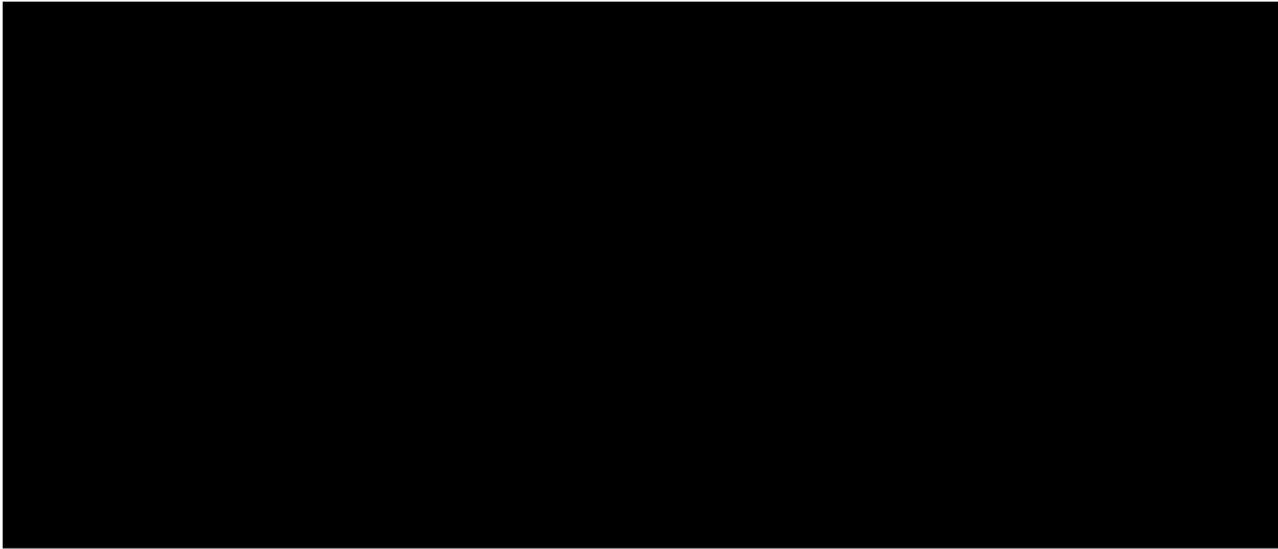


Programme Dossier Santé Numérique (DSN)

Le programme DSN, pour lequel la phase de planification a été autorisée par le Conseil du trésor le 7 juillet 2020, est composé des trois projets suivants :

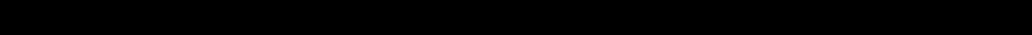
- Le projet « Vitrine DSN » qui vise la mise en œuvre de la solution de dossier santé numérique au sein de deux établissements pilotes de la province, dont la phase d'exécution a été autorisée par le Conseil du trésor en avril 2022, au coût de 265,4 M\$ pour une durée de 32 mois.

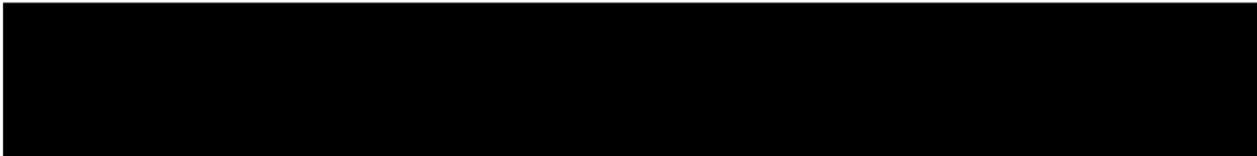


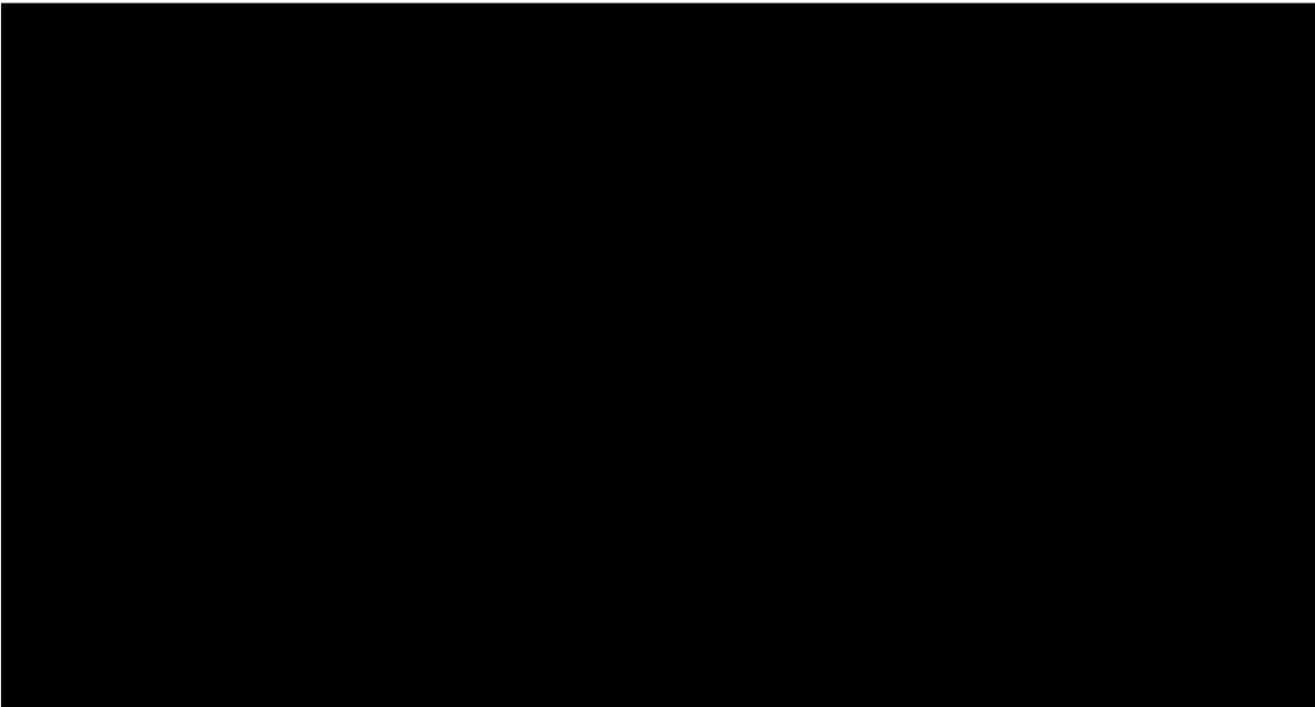

### Projet SIFARH

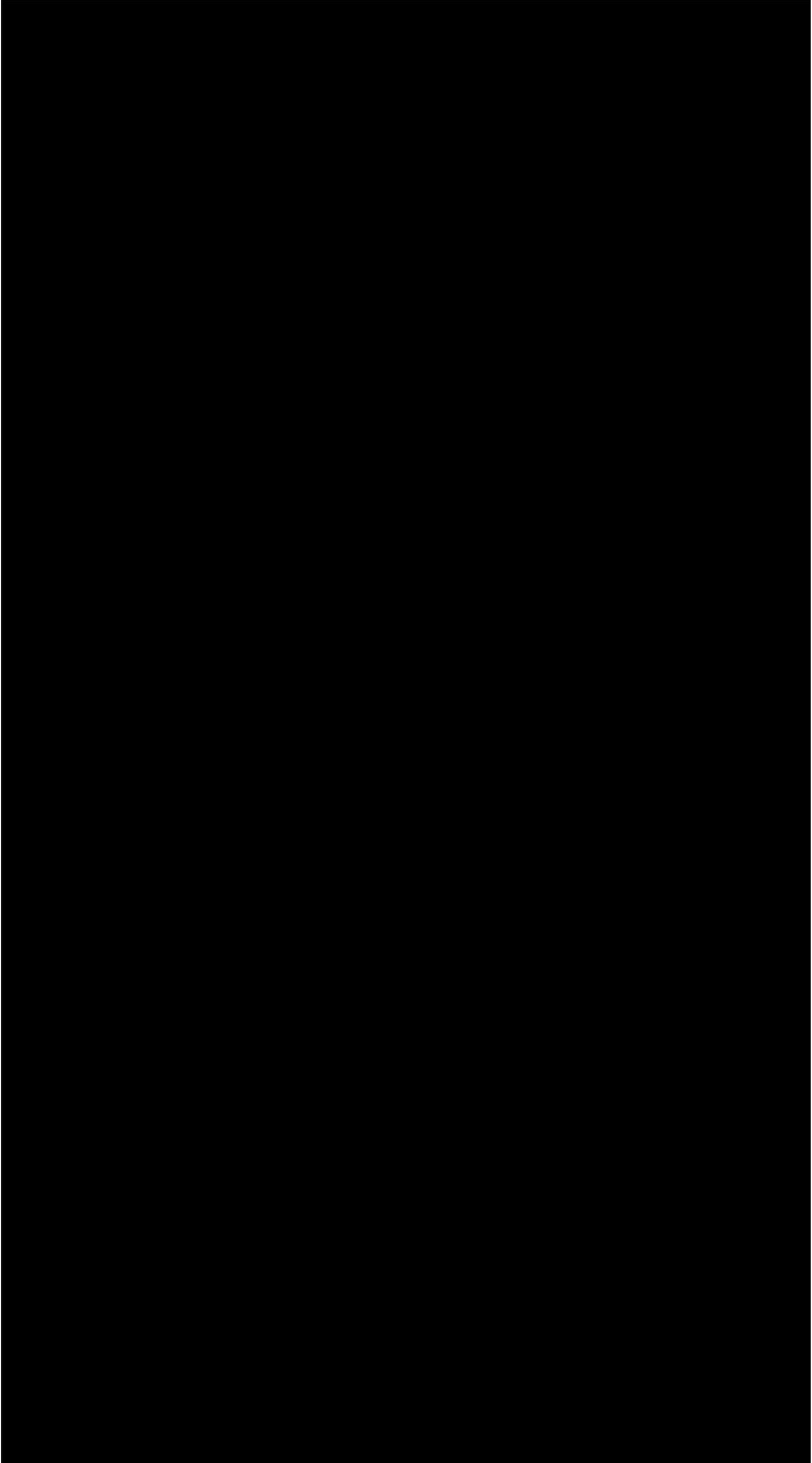
Le projet SIFARH a été autorisé par le Conseil du trésor le 31 mai 2022 avec un coût de 202,0 M\$, pour une durée de 48 mois (fin prévue le 31 mai 2026). Ce projet se décline en deux volets, soit « Gestion financière et approvisionnement » et « Ressources humaines ».

Un rapport d'audit de performance réalisé à l'automne 2024 et l'hiver 2025 par le MCN en collaboration avec le MSSS et Santé Québec.   




Le 3 juin 2025, Santé Québec a transmis au MCN une demande de recommandation du DPI pour le projet « Système d'information en finances et approvisionnement » (SIFA), lequel correspond à une partie de la portée du projet SIFARH, en remplacement du projet SIFARH, considérant les changements significatifs relativement à la portée de ce projet et pour prendre en compte les dépassements de coûts et d'échéancier de ce dernier.





**PROCHAINES ÉTAPES ET ÉCHÉANCIER**

— Sans objet.

**CONSULTATION**

Aucune.



---

**De:** \_Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique  
**Envoyé:** 8 octobre 2024 17:27  
**À:** Daniel Paré  
**Cc:** \_Boîte Cabinet; Martel, Mylène; Bédard, Carole  
**Objet:** Projet Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines  
**Pièces jointes:** Lettre\_SIFARH\_MSSS\_SG\_signée(31697).pdf

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordiales salutations,

*Corinne Rieupet, pour*

**Stéphane Le Bouyonnec**

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information  
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 3P7  
Tél. : 418 644-1030

[Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca](mailto:Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca)

[Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique](http://Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique)



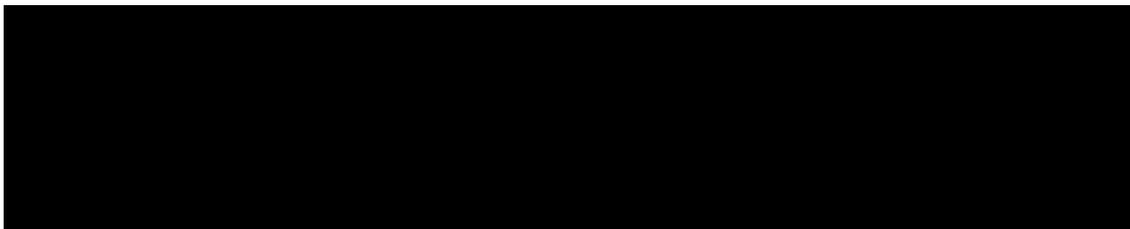
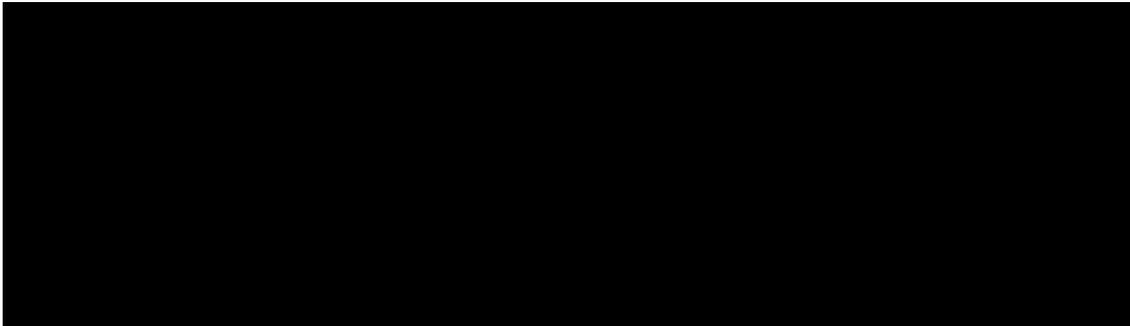
Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

PAR COURRIEL

Québec, le 8 octobre 2024

Monsieur Daniel Paré  
Sous-ministre  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 14<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Cher collègue,



La présente correspondance vise à vous informer que le MCN réalisera le mandat d'audit gouvernemental sur la gouvernance et la gestion du projet SIFARH.

La collaboration du MSSS, de Santé Québec et des représentants des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) concernés est essentielle au bon déroulement de ce mandat. Il est donc proposé que les responsables de l'audit interne du MSSS ainsi que des intervenants concernés chez Santé Québec soient impliqués dans le déroulement du mandat. Ceux-ci agiront comme interlocuteurs principaux auprès de la Direction générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue du MCN, laquelle est chargée de mener cet audit.

...2

Afin de rapidement entreprendre ce mandat, je vous remercie de désigner des représentants du MSSS, de Santé Québec et des CIUSSS concernés pour collaborer au mandat et fournir les renseignements qui seront requis par le MCN. Merci de transmettre leurs coordonnées par courriel à M<sup>me</sup> Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue au MCN à [dgaeac@mcn.gouv.qc.ca](mailto:dgaeac@mcn.gouv.qc.ca) d'ici le 15 octobre 2024. Vos représentants peuvent également la contacter pour toute question relative à ce mandat.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre  
et dirigeant principal de l'information,



Stéphane Le Bouyonec

- c. c. M. Éric Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique
- M<sup>me</sup> Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, MCN
- M<sup>me</sup> Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue, MCN

---

**De:** \_Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique  
**Envoyé:** 20 juin 2025 18:40  
**À:** Geneviève Biron  
**Cc:** Daniel Paré  
**Objet:** Programme Dossier Santé numérique (DSN 32063)  
**Pièces jointes:** LE\_PDG\_Sante Québec\_DSN\_signé (32063).pdf

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordialement.

*Corinne Rieupet pour*

**Stéphane Le Bouyonnec**

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information  
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1030

[Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca](mailto:Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca)

[Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique](http://Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique)



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

PAR COURRIEL

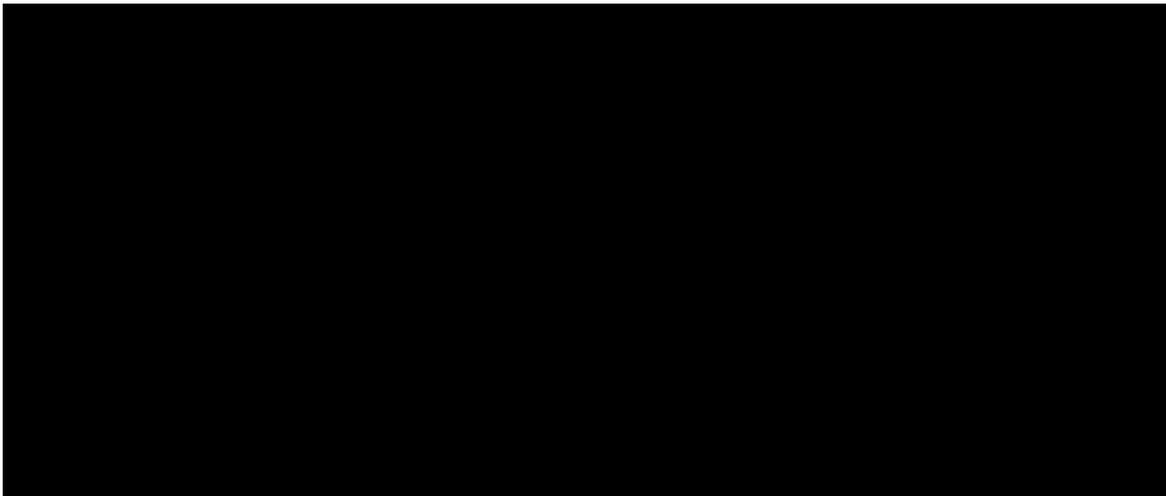
Québec, le 20 juin 2025

Madame Geneviève Biron  
Présidente et Cheffe de la direction  
Santé Québec  
930, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L4

Madame la Présidente et Cheffe de la direction,

Depuis décembre 2024, les représentants du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de Santé Québec ont tenu plusieurs rencontres afin de discuter des différents projets en ressources informationnelles du portefeuille Santé et Services sociaux, dont le programme « Dossier santé numérique (DSN) », pour lequel la phase de planification a été autorisée par le Conseil du trésor le 7 juillet 2020. Ce programme est composé des trois projets suivants :

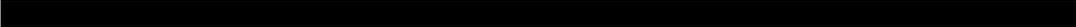
- Le projet « Vitrine DSN », qui vise la mise en œuvre de la solution de dossier santé numérique au sein de deux établissements pilotes de la province, dont la phase d'exécution a été autorisée par le Conseil du trésor en avril 2022, au coût de 265,4 M\$ pour une durée de 32 mois.



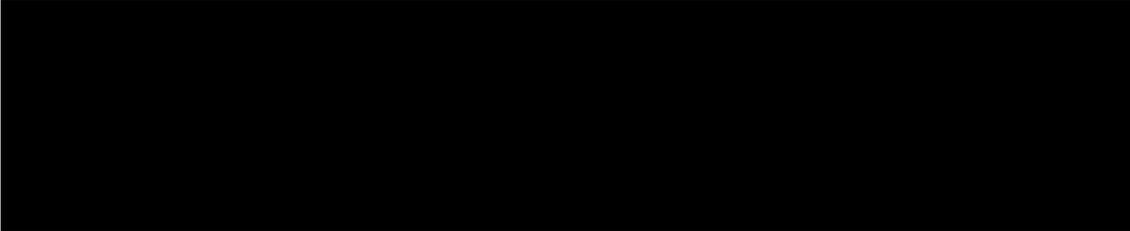
... 2



Selon les renseignements publiés au Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec (TBG) le 22 mai 2025, le projet « Vitrine DSN » prévoit un dépassement de coûts de 15,7 % et un dépassement d'échéancier de 29,4 %.



La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) prévoit des mécanismes de vérification que peut exercer le ministre de la Cybersécurité et du Numérique afin d'assurer la bonne gouvernance des projets en ressources informationnelles.



Pour toute question relative à ce mandat, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue du MCN, par courriel à [dgaeac@mcn.gouv.qc.ca](mailto:dgaeac@mcn.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Cheffe de la direction, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre  
et dirigeant principal de l'information,



Stéphane Le Bouyonnec

c. c. M. Daniel Paré, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux

---

**De:** \_Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique  
**Envoyé:** 20 juin 2025 18:39  
**À:** Geneviève Biron  
**Cc:** Daniel Paré  
**Objet:** Projet Système d'information en finances et approvisionnement (SIFA - 32099)  
**Pièces jointes:** LE\_SM\_PDG\_SIFA\_VSG\_Signé (32099).pdf

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordialement.

*Corinne Rieupet pour*

**Stéphane Le Bouyonnec**

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information  
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1030

[Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca](mailto:Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca)

[Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique](http://Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique)



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

PAR COURRIEL

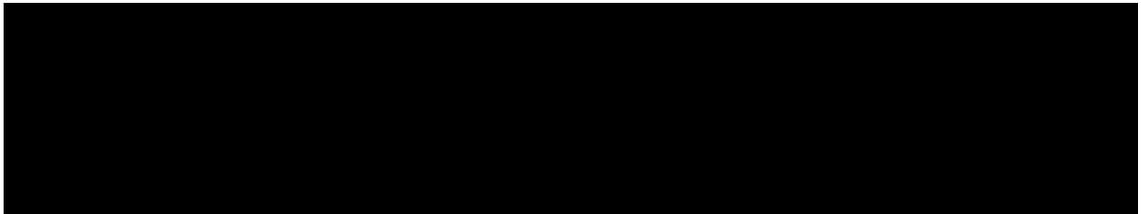
Québec, le 20 juin 2025

Madame Geneviève Biron  
Présidente et Cheffe de la direction  
Santé Québec  
930, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L4

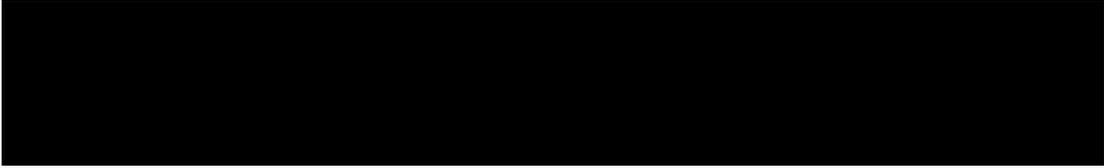
Madame la Présidente et Cheffe de la direction,

Le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines » (SIFARH) a été autorisé le 31 mai 2022 par le Conseil du trésor au coût de 202 M\$ pour une durée de 48 mois. Ce projet se décline en deux volets, soit « Gestion financière et approvisionnement » et « Ressources humaines ». La dernière publication au Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec (TBG), soit celle du 5 mars 2025, affichait un dépassement de coût de 112,9 % et un dépassement d'échéancier de 46,3 %.

Avant la création de Santé Québec, le projet SIFARH était sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le 26 juillet 2024, dans une correspondance transmise par le sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique et dirigeant principal de l'information au dirigeant de l'information du MSSS en poste à cette date, et pour laquelle le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux était en copie conforme, il y était rappelé, considérant que les paramètres initiaux du projet n'étaient pas respectés, qu'il serait nécessaire, en application de l'article 15 des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles prises le 22 juin 2022 par le décret 1159-2022, d'obtenir une nouvelle autorisation du gouvernement, puisqu'un changement significatif à la portée et au coût du projet était observé. Cette lettre invitait également le MSSS à suspendre le projet d'ici là.



... 2



Le 8 octobre 2024, le sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique informait son homologue de la Santé et des Services sociaux que l'audit de performance serait réalisé par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) en vertu de l'article 22.2 de la LGRI.

En février 2025, le rapport d'audit a été transmis à Santé Québec qui, depuis sa création le 1<sup>er</sup> décembre 2024, est maintenant responsable du projet SIFARH.



Le 3 juin dernier, Santé Québec a transmis au MCN une demande visant à obtenir, comme le prévoit l'article 8 des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles, la recommandation du dirigeant principal de l'information pour le projet « Système d'information en finances et approvisionnement » (SIFA) qui serait autorisé en remplacement du projet SIFARH considérant les changements significatifs à la portée, aux coûts et à l'échéancier de ce dernier.



Bien qu'initialement il vous avait effectivement été demandé, considérant les changements importants aux paramètres du projet SIFARH, de déposer une nouvelle demande d'autorisation pour chacun des volets de ce projet, [REDACTED]

[REDACTED] il vous est réitéré d'annuler sans délai le projet SIFARH, comme recommandé initialement.

Pour toute question relative à ce dossier, vos collaborateurs sont invités à communiquer avec la sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, M<sup>me</sup> Mylène Martel à l'adresse [mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca](mailto:mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Cheffe de la direction, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre  
et dirigeant principal de l'information,

[REDACTED]

Stéphane Le Bouyonnec

c. c. M. Daniel Paré, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux  
M<sup>me</sup> Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information  
et à la gouvernance, MCN

---

**De:** \_Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique  
**Envoyé:** 4 juillet 2025 15:55  
**À:** Geneviève Biron  
**Cc:** \_Boîte Cabinet; Bédard, Carole; Martel, Mylène; Erika Bially; Daniel Paré  
**Objet:** Projet « Système d'information en finances et approvisionnement » et Audit « Dossier Santé Numérique »  
**Pièces jointes:** LE\_SM\_PDG\_Rep\_SIFA(32099).pdf

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordialement,

*Corinne Rieupet pour*

**Stéphane Le Bouyonnec**

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information  
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1030

[Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca](mailto:Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca)

[Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique](http://Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique)



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

PAR COURRIEL

Québec, le 4 juillet 2025

Madame Geneviève Biron  
Présidente et Cheffe de la direction  
Santé Québec  
930, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L4

Objet : Projet « Système d'information en finances et approvisionnement » et Audit  
« Dossier Santé Numérique »

Madame la Présidente et Cheffe de la direction,

J'ai bien reçu votre réponse du 26 juin dernier par laquelle vous donniez suite à ma correspondance du 20 juin [REDACTED]

[REDACTED] À mon grand étonnement, vous m'informiez que dans le cadre de ce nouveau projet, vous n'aviez pas pris en considération le rapport d'audit sur le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines » (SIFARH), lequel a été officiellement transmis, en version finale, au ministre de la Santé par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, le 10 mars 2025. [REDACTED]

Tout au long des travaux réalisés dans le cadre de cet audit, des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), M<sup>me</sup> Anne DeBlois, directrice de l'audit, ainsi qu'un de ses conseillers M. Rivonjaka Aina, et de Santé Québec, M. Andres Quevedo Cruz, conseiller à la gouvernance, étaient présents, ou recevaient les invitations, pour participer aux différentes étapes.

...2

Ainsi, des représentants du MSSS et de Santé Québec ont assisté à la très grande majorité des entretiens; ils étaient conséquemment informés du contenu des échanges avec les personnes rencontrées. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Je vous rappelle que tous les projets qualifiés en ressources informationnelles qui doivent être autorisés par le Conseil du trésor ou le gouvernement doivent être accompagnés, comme le prévoit l'article 8 des [Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles](#), d'une recommandation du dirigeant principal de l'information et du ministre de la Santé [et des Services sociaux] pour les projets du portefeuille de ce ministre.

Le MCN ne remet pas en question la nécessité pour le réseau de la santé et des services sociaux de se doter d'un système de gestion administrative et est bien au fait des pénalités liées à l'arrêt de l'actuel contrat. Des discussions ont d'ailleurs été tenues entre des représentants de nos organisations pour proposer des solutions alternatives qui répondraient à vos besoins. [REDACTED]

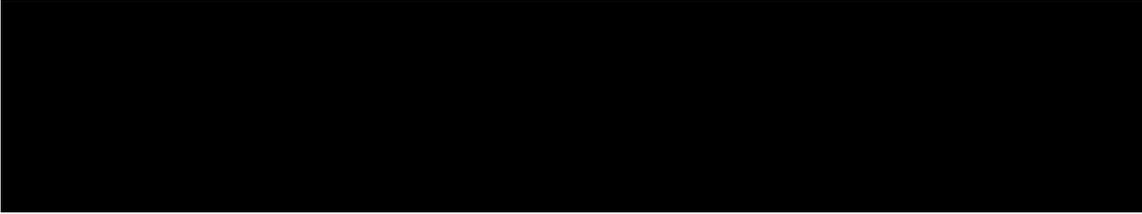
[REDACTED]

**Tenue d'un audit – Programme Dossier santé numérique**

Le 25 juin 2025, vous avez confirmé votre collaboration à l'exercice d'audit qui sera mené par le MCN à l'égard de ce programme. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



Soyez assurée que le MCN, tout comme vous, souhaite que la modernisation du réseau de la santé et des services sociaux se fasse avec succès, dans les meilleurs délais possibles, tout en s'assurant du respect des règles et lois en vigueur ainsi que des paramètres de projets autorisés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Cheffe de la direction, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre  
et dirigeant principal de l'information,



Stéphane Le Bouyonnec

- c. c. M. Gilles Bélanger, ministre de la Cybersécurité et du Numérique
- M<sup>me</sup> Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue, MCN
- M<sup>me</sup> Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, MCN
- M. Daniel Paré, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux
- M<sup>me</sup> Érika Bially, vice-présidente des technologies de l'information, Santé Québec